



Le respect des ententes

Tous se souviennent du triste épisode de la deuxième moitié des années 1990 lorsque le gouvernement Bouchard a coupé massivement dans le secteur de la santé en visant particulièrement les donneurs de soins de l'époque, soit les médecins et les infirmières. En incitant massivement à la retraite, en négociant sous la contrainte des diminutions de rémunération, en offrant des conditions de pratique de moins en moins stimulantes et en nous privant de la relève nécessaire à la suite d'une baisse importante du nombre d'admissions dans les facultés de médecine, il a causé des effets malheureux et directs sur la profession médicale et sur nos patients. La très vaste majorité reconnaît aujourd'hui que ces décisions dénuées de vision et prises uniquement dans une perspective à court terme furent des erreurs qui ont causé un tort pratiquement irréparable à notre système de santé.

Quelle ne fut donc pas notre surprise d'entendre le ministre des Finances et la première ministre du Québec remettre en question les modalités d'application de la dernière entente générale négociée et convenue de bonne foi entre la FMOQ et le gouvernement. Non seulement ils parlaient de remettre en question une entente signée par l'État québécois, mais pire encore, ils tentaient de faire des médecins les seuls boucs émissaires de la situation budgétaire difficile actuelle. En effet, aucun autre corps professionnel rétribué par l'État ne fut interpellé. Pourtant, certains d'entre eux, notamment les pharmaciens, gagnent d'importantes sommes d'argent. Cela dit, qu'en est-il exactement des faits concernant la rémunération des médecins ? Oui, l'enveloppe budgétaire liée à leur rémunération va s'accroître d'environ 9 % au cours des trois prochaines années, mais cette hausse est due à trois facteurs : l'arrivée en pratique d'environ 500 nouveaux médecins, la mise en œuvre de mesures favorisant une amélioration des services et, enfin, une augmentation de tarifs, tout à fait raisonnable de surcroît. Dans ce contexte, parler « d'augmentations salariales de 10 % à 11 % » comme l'a fait la première ministre, c'est prendre de dangereux raccourcis avec les faits.



Photo : Emmanuèle Garnier

De plus, vouloir modifier une entente générale qui incite à la productivité alors qu'on demande aux médecins de famille d'en faire toujours plus, notamment sur le plan de la prise en charge et du suivi de patients, c'est franchement regrettable. Doit-on comprendre que le gouvernement souhaite que nous prenions en charge 750 000 patients supplémentaires (l'objectif gouvernemental) au cours des deux prochaines années en nous enlevant les moyens financiers initialement prévus pour y parvenir ? Pourtant, on sait déjà que des mesures issues de notre dernière entente ont donné des résultats

probants. On n'a qu'à penser aux forfaits pour la prise en charge de nouveaux patients qui ont permis à des dizaines de milliers de Québécois d'avoir enfin un médecin de famille. Ce sont de telles mesures, dont tous bénéficient, qui sont prévues dans notre entente générale. Le gouvernement veut-il vraiment remettre en question ce qui fonctionne ? Surtout quand on sait que l'ensemble des cliniques de la province offrant des services de médecine familiale coûte 900 millions de dollars à l'État (seulement 3 % de l'ensemble du budget du MSSS), honoraires professionnels inclus, alors qu'on dépense plus collectivement, soit au-delà d'un milliard de dollars, pour administrer le réseau de la santé !

Comme citoyens responsables, nous serons évidemment toujours prêts à écouter l'autre partie et à discuter, au besoin, de certains aménagements potentiels dans l'intérêt de tous. En aucun temps, toutefois, nous n'accepterons que la totalité des sommes prévues dans notre entente générale ne soit pas versée dans les délais prévus à l'entente. Pour la FMOQ, il est clair que les ententes conclues de bonne foi, entérinées par une majorité de médecins omnipraticiens, devront être respectées intégralement.

*Le président,
Dr Louis Godin*

Le 11 décembre 2012